



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marins : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 76044

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de Mme la ministre de la défense et des anciens combattants sur l'injustice dont sont victimes depuis plusieurs années une partie des personnes ayant effectué leur service militaire dans la marine dans le cadre des officiers de réserve. En effet, depuis 1976, l'intégralité du temps passé au service de la marine, y compris les éventuelles prolongations, est prise en compte dans le calcul de la retraite. Or les personnes ayant prolongé leur service militaire dans la marine avant 1976 se voient aujourd'hui pénalisés dans leur vie quotidienne puisque leur retraite actuelle atteint un montant inférieur à celle de leurs successeurs, n'intégrant pas les temps de prolongation de leur service militaire. Aussi il lui demande quelles mesures elle compte prendre rapidement pour remédier à cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76044

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : défense et anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2002, page 2486